

LOI BELGE SUR LES "METHODES PARTICULIERES D'ENQUETE" : UNE VICTOIRE POUR LE "BUSINESS DE LA PEUR PERMANENTE"

Déclaration adoptée par l'Assemblée d'Attac-Liège le 8 mars 2006

«La Belgique, comme tous les États démocratiques, est en guerre contre le terrorisme. Il ne faut pas baisser la garde. Quand on est en guerre, il faut des mesures exceptionnelles.

Laurette Onkelinx, 9 septembre 2005

Depuis le 1^{er} janvier 2006 – date de l'entrée en vigueur de la «*Loi (Onkelinx) apportant des modifications diverses au Code d'instruction criminelle et au Code judiciaire en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée*» – la Belgique est un État sensiblement moins démocratique. Discutées à la hâte et votées dans l'urgence les 23 et 26 décembre à la Chambre et au Sénat, « *les méthodes particulières de recherche sont placées sous le seul contrôle du procureur du Roi. Ce pouvoir est d'ailleurs relativement formel puisque le magistrat n'a pas la capacité de contrôler concrètement l'enquête policière et est fortement instrumentalisé par le pouvoir exécutif. (...) Le juge d'instruction, gardien des droits de la défense, de la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable est placé à l'extérieur des méthodes spéciales de recherche. Au lieu du contrôle du juge d'instruction, c'est la surveillance de la chambre des mises en accusation qui est installée.* » (Jean-Claude Paye, «*L'exception devient la norme*», *La Libre Belgique*, 18/01/2006). Censée limiter son champ d'application à la lutte contre le "terrorisme" (notion qui n'est jamais définie) et la criminalité grave et organisée, la loi peut s'appliquer à tout délit méritant un an d'emprisonnement, c'est-à-dire, pratiquement tous. Elle menace directement les libertés civiles, les droits des personnes et les droits de la défense, bafoue des principes démocratiques essentiels telle la présomption d'innocence, exclut les locaux professionnels de la notion de domicile protégé, instaure un climat de méfiance généralisé par la mise en pratique de perquisitions nocturnes, d'inspections clandestines à l'insu des personnes concernées et par l'activation d'"indics" autorisés même à commettre des infractions...

Aussi Attac-Liège adhère entièrement aux termes de l'appel lancé par l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones (O.B.F.G.) et le Syndicat des Avocats pour la Démocratie (S.A.D.) et appelle ses membres, sympathisants et amis à continuer de le signer même après l'adoption de cette loi : <http://www.lesad.org/actu.htm>

Une loi votée à la hâte afin d'éviter tout débat citoyen

De nombreuses voix s'étaient pourtant levées contre ce projet : l'Association syndicale des Magistrats (A.S.M.), la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, le Syndicat des Avocats pour la Démocratie (S.A.D.), l'Association générale des Journalistes professionnels de Belgique (A.G.J.P.B.) et, fait inédit, pour la première fois dans son histoire, l'Ordre des barreaux francophone et germanophone est sortie de sa traditionnelle réserve. Plus de 850 personnes, pour la plupart des avocats, ont ainsi signé la pétition, mais le gouvernement et les parlementaires sont restés sourds à ces appels et aucun des quelques timides amendements proposés n'a été retenu.

Le caractère d'urgence donné aux débats parlementaires qui ont précédé l'adoption de cette loi laisse penser à une volonté d'éviter toute forme de débat citoyen, attitude caractéristique de la nouvelle forme d'organisation politique mise en place progressivement dans l'Union européenne. Ce fut aussi le cas, rappelons-nous, des débats autour du projet de traité constitutionnel et cela continue à être la dominante en matière d'AGCS.

Un triomphe pour ceux qui fabriquent la peur et mènent la guerre psychologique dans le monde au nom de la «guerre contre le terrorisme»

L'acte d'une "kamikaze" d'origine belge en Irak pouvait-il justifier une telle entorse à la démocratie ? La réponse est évidemment négative. Comme l'a dit remarquablement M. Dick Marty en rendant public le 24 janvier dernier son rapport, pour le Conseil de l'Europe, sur les prisons secrètes de la CIA : « (...) *Le véritable débat (...) est celui de savoir avec quels moyens nous voulons combattre le terrorisme. Est-il véritablement vrai que pour cela il faille renoncer aux droits de l'Homme, renoncer à la dignité de l'Homme, renoncer à la justice, renoncer à toutes les garanties que nous avons construites au cours de ces dernières décennies ?* »

Si le dérapage belge a été possible c'est parce que ceux qui gouvernent la Belgique (et ceci est vrai aussi pour les leaders européens), après avoir critiqué les dérives de la politique extérieure états-unienne mise en application à la suite des attentats du 11 septembre 2001, ont progressivement repris à leur compte les fondements conceptuels de cette politique et sa pièce maîtresse : la "guerre" contre le "terrorisme". La déclaration de la Ministre de la Justice citée en exergue est une manifestation très significative de cette évolution. Or, entre "prévention du terrorisme" – dont les ressorts les plus efficaces devraient se situer dans le rétablissement du droit international, la coopération pacifique entre les peuples et le dépassement de la honteuse domination économique exercée par les puissances hégémoniques – et "guerre contre le terrorisme", concept qui s'appuie sur l'idée largement préfabriquée d'un complot islamiste planétaire, il y a une différence essentielle : la "guerre contre le terrorisme" n'est là que pour justifier le concept de "guerre préventive" qui, appliqué à l'échelle des États, produit les guerres d'agression comme celles que les USA mènent en Afghanistan et en Irak et, à l'échelle des sociétés, transforme chaque citoyen en suspect et en "terroriste" présumé, crée un climat de méfiance généralisée, justifie des entorses à la démocratie suivant le modèle de l'*US Patriot Act*, banalise la torture, favorise des lois instaurant la surveillance généralisée des citoyens ; bref, de véritables systèmes policiers, comme c'est le cas avec la loi Onkelinx... Le soutien grandissant de nos gouvernements à l'occupation de l'Irak et les facilités accordées aux U.S.A. pour l'emprisonnement clandestin en Europe de "terroristes" présumés ainsi que pour le transit par l'Europe de vols secrets à destination de pays où l'on pratique la torture est une autre manifestation de ce changement.

Nous espérons que les instances pertinentes (Cour d'Arbitrage, Cour Européenne des Droits de l'Homme...) prendront les mesures qui s'imposent. Pour notre part, il nous faut dénoncer de telles dérives avec force dans l'espoir d'amener citoyens et dirigeants à prendre une distance nette vis-à-vis de la conception états-unienne des relations internationales et de la guerre. *Il en va de la démocratie !*